

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

CEEAC

ECCAS

Commission

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
L'AMBASSADEUR GILBERTO DA PIEDADE VERISSIMO
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEEAC
A L'OUVERTURE DE LA REUNION DES CHEFS DES AGENCES
DES NATIONS UNIES DANS LES ETATS D'AFRIQUE CENTRAE**

Brazzaville, le 1^{er} février 2022

Excellence Monsieur le ministre de la Coopération internationale et du Partenariat Public-Privé de la République du Congo

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Madame et Messieurs les Représentants Spéciaux du Secrétaire Général des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs Résidents du Système des Nations Unies dans les Etats d'Afrique centrale

Mesdames et Messieurs les Chefs des agences des Nations Unies dans les Etats d'Afrique centrale

Distingués invités

Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités respectifs

C'est pour moi à la fois un honneur et un privilège de prendre la parole ce matin dans le cadre de cette importante réunion du système des Nations Unies en Afrique centrale. Permettez-moi donc, avant d'aller plus loin dans mon propos, de remercier mon ami et frère, Monsieur François Louncy Fall, Représentant du Secrétaire Général des Nations et Chef du Bureau des Nations Unies en Afrique centrale, et son équipe, d'avoir bien voulu associer la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) à cette réunion interne.

En invitant la CEEAC à y prendre part, ils n'ont certainement pas voulu satisfaire à une simple exigence protocolaire en raison de l'espace géographique au centre des discussions. Ils ont manifestement voulu, et j'en suis convaincu, réaffirmer leur volonté de partenariat avec la Commission de la CEEAC en tant qu'organe exécutif d'une Communauté dont les défis sont parfaitement connus.

Pour faire face à ces défis et accélérer le processus d'intégration de l'Afrique centrale, les organes délibérants de notre Communauté ont adopté en novembre 2020 le Plan Stratégique à Moyen Terme 2021-2025 de la CEEAC. Ce dernier, tout en prenant en compte le contexte spécifique de la région, s'inspire des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

**Excellence Monsieur le ministre,
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général
Mesdames et Messieurs**

D'après les documents qui ont été partagés avec la Commission de la CEEAC, votre réunion a un triple objectif : examiner et valider le cadre régional de prévention des conflits en Afrique centrale (1) ; discuter l'agenda de la sécurité climatique en Afrique centrale (2) ; et échanger sur le partenariat entre la CEEAC et le système des nations dans un contexte de relance de l'intégration régionale (3). La paix et la sécurité y sont affirmées comme des lieux de développement d'un partenariat dans cette région d'Afrique centrale dans le contexte de la redynamisation du processus d'intégration régionale. Les mandats de nos organisations respectives en font un centre d'intérêt commun. Dans le double souci d'une meilleure utilisation de nos ressources déjà limitées et de la recherche d'une plus grande efficacité, nous sommes obligés de collaborer et de construire un véritable partenariat au service de la paix et de la sécurité dans cette région d'Afrique centrale.

Je me réjouis que cette réunion des agences du système des Nations-Unies en Afrique centrale qui aura, entre autres, à son ordre du jour l'examen d'un projet de cadre régional de prévention des conflits, se déroule juste après l'organisation de la XXème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC qui s'est tenue ici même à Kintele le 19 janvier dernier. Cette réunion a complété l'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC, notamment en la dotant d'un nouvel outil appelé à jouer un rôle crucial dans la prévention de conflits. Cette conférence a en effet adopté le cadre réglementaire de la mise en place du Comité des sages de la CEEAC qui est, conformément à notre traité révisé, un instrument du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale. La collaboration et le partenariat avec la CEEAC dans le domaine de la prévention des conflits faisant partie de vos objectifs stratégiques, il peut être utile pour vous de noter préalablement les évolutions en cours dans le cadre de la redynamisation du processus d'intégration régionale et la vision globale de la prévention des conflits qu'elle tient désormais à promouvoir.

Cette redynamisation, il faut le rappeler, est le résultat de l'opérationnalisation de la réforme institutionnelle, à la suite de l'entrée en vigueur le 28 août 2020 du traité révisé instituant la CEEAC adopté le 18 décembre 2019. En même temps que ce Traité, fut adopté le Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) qui a pour objectif de garantir la stabilité politique et sécuritaire

dans la région à travers la mise en œuvre d'un ensemble de politiques communes. Au nombre de celles-ci, il y a celle relative à la diplomatie préventive. Cette dernière vise à définir des normes communautaires et des actions de bons offices, de médiation et de négociation en vue de la promotion d'un climat de bon voisinage entre les Etats membres de la Communauté et de prévenir, y compris à l'intérieur des Etats membres, la transformation de simples différends politiques en crises ou en conflits violents et majeurs.

Excellence

Mesdames et Messieurs

Il est à noter que du point de vue de la prévention des conflits, le Protocole du COPAX donne en son article 14 d'importantes responsabilités au Président de la Commission. Outre qu'il assure le suivi des situations en cours, il prend toutes les initiatives appropriées en vue de la prévention des crises et des conflits comme d'ailleurs de leur gestion et règlement. A cet effet, il peut user de ses bons offices ou mandater des sages, voire des représentants spéciaux qu'il nomme après avis des Etats pour des missions d'enquête, de médiation ou de facilitation.

La mise en œuvre des instruments du COPAX se faisant progressivement, la CEEAC vient juste d'adopter par le Règlement N° 02/CEEAC/CM/XX/22 du 17 janvier 2022 du Conseil des Ministres préparatoire à la XXème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le texte réglementaire de base relatif à la mise en place du Conseil des sages. Composé d'éminentes personnalités de la région issues des différents secteurs de la société et capables d'user de leurs bons offices et de leurs compétences pour jouer efficacement un rôle de médiateur, de conciliateur ou de facilitateur, ce comité est chargé de fournir des services consultatifs au COPAX dans toutes les questions relatives aux affaires politiques, à la prévention des conflits ainsi qu' à la promotion et au maintien aussi bien de la paix, de la sécurité que de la stabilité en Afrique centrale. Les membres du Comité des sages reçoivent leur mission directement du Président de la Commission ou des Instances du COPAX. Le texte adopté à Brazzaville fixe leur nombre à sept (7) pour un mandat non renouvelable de trois (3) ans. Leur nomination se fait sur la base d'un vivier constitué à partir des listes transmises officiellement par les Etats membres. La nomination des tout premiers membres du Comité des sages ne saurait tarder.

En plus de ce Comité des sages, la CEEAC vient de se doter d'un « Réseau des Femmes Médiatrices d'Afrique centrale » dans le cadre de ses efforts de mise en

œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité ». L'objectif de ce nouvel instrument est de garantir l'inclusion des femmes aux efforts de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans notre région. Dans l'esprit de la Résolution 2250 du même Conseil de Sécurité sur « Jeunes, Paix et Sécurité », la CEEAC œuvre à inclure aussi les jeunes en les préparant à jouer un rôle dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits à travers l'initiative menée conjointement avec quelques agences des Nations-Unies (UNESCO, UNOCA...) et dite des « Jeunes Tisserands ». Tout en s'inspirant des résolutions onusiennes pertinentes, ces efforts s'inscrivent dans la réalisation des aspirations N° 4 et 6 de l'agenda 2063 qui veulent non seulement la construction d'une « Afrique pacifiée et sécurisée », mais que soit aussi pleinement tiré profit du potentiel des femmes et des jeunes dans la construction de la paix.

Tout en travaillant à la prévention des conflits au moyen des bons offices, de la médiation, de la facilitation ou de la négociation, la Commission de la CEEAC, s'appuyant sur le lien que le nouveau traité établit en divers endroits entre la qualité de la gouvernance et le maintien de la paix et de la sécurité, est consciente que ses efforts devraient maintenant et plus que jamais s'orienter vers la prévention structurelle des conflits. Il n'y a en effet pas d'autre manière d'y travailler que d'investir de façon consciente dans l'amélioration de la gouvernance dans les Etats-membres. Un tel investissement passera nécessairement par la mise en œuvre des traités, conventions et autres instruments internationaux, continentaux et régionaux pertinents en matière de paix et de sécurité. Celle-ci est une des obligations du Président de la Commission au titre de l'article 14 du COPAX.

J'aimerais souligner qu'une bonne partie de ces traités font partie du corpus des valeurs partagées auxquels tous nos Etats ont adhéré et que l'Union Africaine essaie de promouvoir résolument depuis son Sommet de janvier 2011 dans le cadre de l'architecture africaine de gouvernance. Le Président de la Commission ayant l'obligation d'en assurer la mise en œuvre, la Commission examine actuellement, avec l'appui du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), les conditions de lancement d'une décennie de la gouvernance sensée favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des principes et valeurs de bonne gouvernance en vue de la création d'un espace de paix et de sécurité pour tous dans cette région d'Afrique centrale et d'en booster le développement. Fondée sur les valeurs partagées, la bonne gouvernance qui est au cœur de la prévention structurelle des conflits est aujourd'hui le meilleur rempart contre les menaces à la paix et à la sécurité.

Le développement d'une culture du dialogue politique dans les Etats est aussi une bonne manière d'œuvrer à la prévention structurelle des conflits. La promotion d'un dialogue permanent à l'intérieur des Etats peut en effet permettre d'éviter que les différends non réglés ne deviennent des casus belli. L'existence de cadres institutionnels dédiés et le développement d'une pratique du dialogue politique périodique dans certains Etats de la région devraient nous amener à les appuyer et à les proposer aux Etats qui n'en disposent pas comme voie à suivre. Il ne faut pas attendre l'émergence de crises pour proposer le dialogue comme une modalité de règlement. Il faut, au contraire, faire en sorte qu'il devienne une pratique plutôt courante, permanente et institutionnalisée en vue d'une vie politique apaisée, pacifiée et pacifique. Omniprésentes sur le terrain et quotidiennement engagées dans des discussions avec les Etats membres, les agences des Nations-Unies pourraient aider à faire avancer ce chantier.

Excellence

Mesdames et Messieurs

La prévention structurelle des conflits ne peut toutefois se limiter aux efforts d'amélioration de la gouvernance et de promotion du dialogue politique dans nos Etats membres. Elle doit impérativement aussi s'étendre aux efforts d'élimination des facteurs d'entretien de la menace, d'empêchement de la résurgence des conflits devenus inactifs à la faveur d'accords négociés et de gestion efficace de programmes spécifiques déterminants pour la paix. L'on peut constater que la circulation et le trafic illégaux des armes légères et de petit calibre alimentent le maintien dans la durée des conflits armés. Et ce au point où il devient difficile de « faire taire les armes » sur le continent sans un contrôle préalable et efficace de leur circulation à travers le développement et la mise en œuvre de politiques nationales appropriées en la matière.

Il ne vous a sans doute pas échappé que dans certains pays de la région les conflits ont tendance à se réactiver continuellement et à s'éterniser. Cette situation, qui est à la source d'une certaine lassitude de la communauté internationale, s'explique par la mauvaise qualité des accords négociés pour y mettre fin et par la manière dont sont mises en œuvre certains programmes déterminants pour la restauration et la consolidation de la paix. Une bonne analyse montre que certains conflits n'auraient jamais connu de résurgence si les accords de paix et les programmes d'accompagnement qui leur sont liés, notamment ceux relatifs à la réforme du système de sécurité et au désarmement, à la démobilisation et à la

réintégration des ex-combattants avaient été bien négociés et convenablement mis en œuvre.

Notre conviction est que la résurgence des conflits est rendue possible par une mauvaise résolution des conflits. C'est parce que nous sommes là en face d'un problème structurel que nous rattachons cette situation à la problématique de la prévention structurelle des conflits. Cette dernière nous impose d'accompagner la négociation des accords de paix et de se préoccuper de la mise en œuvre des programmes de réforme du système de sécurité comme de ceux de désarmement, démobilisation et réintégration. La CEEAC y prêtera désormais l'attention que mérite l'importance et l'urgence de la question.

Les différents points abordés en présentant à la fois l'évolution de nos structures et programmes porteurs de notre vision de la prévention des conflits, à savoir la diplomatie préventive exercée par le Président de la Commission et le Comité des sages, la mobilisation du potentiel des femmes et des jeunes dans les efforts de prévention, les efforts d'amélioration de la gouvernance, de réduction des risques qu'entraîne la circulation illégale des armes légères et de petit calibre par leur contrôle effectif, la promotion d'une culture du dialogue politique et un meilleur accompagnement des acteurs dans la négociation des accords de paix et des Etats dans la mise en œuvre des projets de consolidation de la paix, constituent, à n'en point douter, autant de lieux possibles de collaboration entre la CEEAC et le système des Nations-Unies en Afrique centrale. De façon très claire, nous souhaitons que ces différents éléments soient pris en compte dans l'élaboration de votre feuille de route et la détermination de vos priorités régionales dans le domaine de la prévention des conflits en Afrique centrale.

La prévention des conflits en Afrique centrale est une responsabilité partagée pour nos organisations. Guidée par les principes de responsabilité, de non-indifférence, de solidarité, de subsidiarité et de complémentarité consacrés dans le Traité révisé instituant la CEEAC et son Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale, la Commission de la CEEAC est prête à jouer pleinement le rôle qui doit être le sien. Ouverte à une collaboration loyale et une coopération performante et responsable, elle aspire à construire avec les Nations-Unies dans chacun de ses Etats membres et au niveau régional, un partenariat efficace pour une paix durable en Afrique centrale.

Peu présente encore dans la recherche des solutions aux situations qui frappent les Etats membres situés de sa partie orientale, ceux formant la région des Grands

Lacs, la CEEAC va y redynamiser sa présence et son action à partir de cette année. A cet effet, des contacts seront pris en vue de consultations avancées avec les bureaux et agences assurant la présence des Nations Unies dans cette partie de l'espace CEEAC. Je pense particulièrement au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs et à celui de la Représentante spéciale du Secrétaire Général en République Démocratique du Congo.

Pour donner davantage de vie à notre partenariat au service de la paix en Afrique centrale, je propose la mise en place d'un cadre conjoint élargi de discussion et de partage d'expériences sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Ce cadre pourrait réunir une fois tous les deux ans par exemple sous la forme d'une retraite tous les médiateurs et envoyés spéciaux de la CEEAC, de l'Union Africaine, des Nations-Unies et d'autres organisations internationales qui travaillent pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. A construire sur le modèle de la retraite continentale des médiateurs initiée il y a déjà un peu plus de dix ans maintenant par l'Union Africaine pour relire et analyser les situations, ce forum de consultation de haut niveau pourrait aussi proposer les voies et moyens de renforcer les efforts de prévention de conflits, de gestion et de règlement des conflits en Afrique centrale. Il deviendrait alors le creuset de la préparation à l'exercice collectif de la responsabilité partagée de la construction de la paix dans cette région d'Afrique centrale en apportant une plus grande cohérence aux efforts de nos organisations respectives et plus de visibilité à notre action commune.

Je vous remercie de votre attention.